



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Avis public est donné de ce qui suit :

Le **24 juillet 2018, à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le comité de démolition étudiera le programme de réutilisation du sol dégagé pour le terrain situé au 17, avenue du Bras-d'Or à Pointe-Claire.

Ce programme consiste à construire deux maisons unifamiliales détachées, plain-pied, sur ce site qui est actuellement occupé par une maison unifamiliale, plain-pied. Tous les plans et documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation au Service d'urbanisme à l'hôtel de ville de Pointe-Claire (451, boulevard Saint-Jean), du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi. Veuillez noter que la démolition de cet immeuble a été accordée le 13 mars 2018 par le comité de démolition.

Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition et de réutilisation du sol dégagé doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Pointe-Claire, ce 11^e jour de juillet 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

DEMOLITION COMMITTEE MEETING

Public notice is hereby given of the following:

On **July 24, 2018, at 7:30 p.m.**, in the Council Chamber at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the Demolition Committee will review the program for the utilization of the vacated land with regards to the site located at 17 Bras-d'Or Avenue, in the City of Pointe-Claire.

This program consists of building two single-family, single-storey, detached dwellings on this site, which is currently occupied by a single-family, single-story dwelling. Plans and documents may be consulted at the Planning Department at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, Monday to Thursday from 8 a.m. to noon and from 1 to 4:30 p.m. and on Friday from 8 a.m. to noon. Please note that the demolition of this immovable was granted by the Demolition Committee on March 13, 2018.

Any person wishing to oppose the issuance of a permit for demolition and utilization of vacated land must, within ten (10) days of the publication of the present public notice, make their reasoned objection known in writing to the undersigned.

Given at Pointe-Claire this 11th day of July 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk